

## COVID-19

### Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes **DU NOUVEAU**

17 avril 2020

Bonjour chères membres et consœurs,

Le premier ministre Justin Trudeau a annoncé hier un assouplissement des critères d'admissibilité au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

« Dorénavant, les entreprises ayant dépensé entre 20 000 \$ et 1,5 million de dollars en masse salariale en 2019 pourront présenter une demande pour obtenir un prêt garanti. » a déclaré le premier ministre.

Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes est un programme qui permet aux banques d'offrir des prêts garantis de 40 000 \$ sans intérêts aux entreprises admissibles pour les aider à composer avec la fermeture de leur commerce et la baisse de leurs revenus en raison de la crise.

De plus, les entreprises qui rembourseront leur prêt d'ici le 31 décembre 2022 auront une remise de 25%, jusqu'à concurrence de 10 000\$.

Les propriétaires de petites entreprises peuvent demander le soutien du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes auprès de leur banque ou de leur coopérative de crédit.

### **De l'aide pour les loyers commerciaux**

Le premier ministre a aussi annoncé que son gouvernement compte lancer un nouveau programme appelé **Programme canadien d'urgence d'aide aux loyers commerciaux**, qui vise à aider les entreprises à payer leur loyer pour les mois d'avril, de mai et de juin. Plus de détails nous seront bientôt fournis.

La présidente,  
Isabelle C. Caron

Le conseil d'administration de l'APESEQ.